



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 18 mars 2024, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 594-2024 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 315 000 \$ pour des travaux sur le réseau pluvial de plusieurs chemins**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 23 mai 2024.

Le règlement est actuellement disponible sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 3 juin 2024.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, M. A., OMA